



ORDRE DES MÉDECINS

24 JUL. 2020

DE LA VENDÉE

Cour d'Appel de POITIERS
Tribunal Judiciaire des SABLES D'OLONNE
Parquet du Procureur de la République
Service civil

Le Procureur de la République,

à

Docteur Jean-François MORIN,
Président du conseil départemental de
l'ordre des médecins de Vendée

Nos Réf. : 2020/

Objet : Appel à candidatures – médecins experts

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que j'envisage de mettre à jour la liste des médecins spécialistes habilités à délivrer des certificats nécessaires à l'ouverture des mesures de protection juridique pour les majeurs.

En application des articles 431 du Code civil et R217-1 du Code de procédure pénale, toute demande de mesure de protection doit être accompagnée, à peine d'irrecevabilité, d'un certificat circonstancié rédigé par un médecin choisi sur une liste établie par le procureur de la République. Pour votre parfaite information, le médecin auteur de ce certificat reçoit, à titre d'honoraires, la somme de 160 €.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir porter à la connaissance des médecins relevant de votre compétence, mon présent appel à candidatures, afin de leur permettre d'effectuer leur demande.

Pour toute demande d'information, vous voudrez bien vous adresser par mail au parquet civil à l'adresse suivante : civil.pr.tj-les-sables-d'olonne@justice.fr

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Au parquet, le 6 juillet 2020
Le procureur de la République

Copie pour information :
Madame Helleux - Vice-présidente
Madame Levesque - Vice-présidente
en charge des tutelles

Caroline BIJAULT,
Substitut du Procureur

